



INFORMATIONS RENTRÉE 2026-2027

CANTINE SCOLAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente ou fréquentera prochainement la cantine scolaire et/ou la garderie périscolaire. Vous trouverez ci-joint les **modalités d'inscriptions et de réservations pour la rentrée 2026-2027** :

Chaque famille devra **obligatoirement** :

- Fournir une paire de CHAUSSONS A SEMELLES BLANCHES
- Constituer et déposer un **DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET ET A JOUR par enfant, pour pouvoir bénéficier des services périscolaires**, réguliers ou occasionnels.

⚠ AVANT LE MERCREDI 29 JUILLET 2026

Aux heures d'ouverture de la mairie/dépôt boîte aux lettres/mail à accueil@bogeve.fr

Selon délibération du 02/06/26, les tarifs de la garderie périscolaire et du temps méridien avec repas (cantine) augmentent de 3 % pour 2026-2027. Le prix du repas étant en fonction de votre Quotient Familial, vous trouverez en Annexe 1, la nouvelle grille de tarification.

La cantine se paie d'avance au mois et la garderie en fin de mois.

Les règlements se font auprès de la Trésorerie de Bonneville (chèque ou prélèvement).

Les réservations sont à effectuer en ligne via un formulaire GOOGLE FORMS (nouveau lien chaque mois par mail) avant la date limite d'inscription indiquée.

Nous vous invitons à lire les nouveaux règlements intérieurs cantine et garderie.

Nouveauté : Afin de limiter le gaspillage alimentaire, notre prestataire de repas LEZTROY a modifié les **délais de réservation** : tout changement en cours de mois devra être signalé par mail **AVANT LE LUNDI 10 h 00** de la semaine précédente.

Courant juillet, vous recevrez un mail avec un lien GOOGLE FORMS pour vos **RÉSERVATIONS CANTINE et GARDERIE de SEPTEMBRE 2026** :

⚠ INSCRIPTIONS AVANT LE MERCREDI 19 AOÛT 2026

Afin de pouvoir faire nos commandes auprès de notre prestataire pour la rentrée.

NB : après cette date, le tarif sera de 8 € le repas (tarif occasionnel) pour la première semaine de la rentrée

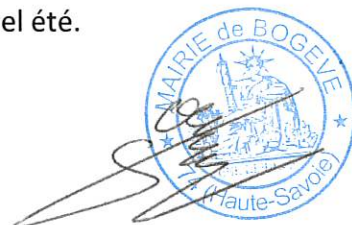
Si vous souhaitez mettre en place un prélèvement, nous envoyer un mail dès maintenant à accueil@bogeve.fr pour connaître les modalités de mise en place.

Pour les familles ayant des remboursements de repas à venir, ceux-ci viendront en déduction des repas réservés.

Le secrétariat reste à votre disposition et vous souhaite à tous un bel été.

Meilleures salutations,

Le Maire,
Patrick CHARDON



NB : AU VERSO INFORMATIONS CONSTITUTION DU DOSSIER RENTREE 2026-2027

CONSTITUTION DU DOSSIER 2026-2027 :

☐ Fiche de renseignements complétée (nouveaux inscrits ou si **MAJ des coordonnées**)

si aucun changement, pas besoin de les renvoyer (économie d'impression papier 😊)

Juste nous le confirmer par mail

➤ **nous indiquer si changement pour les personnes autorisées à récupérer l'enfant**

☐ Fiche Sanitaire complétée (nouveaux inscrits ou si **problème santé/allergie/PAI**)

☐ Attestation d'Assurance Responsabilité Civile **extra-scolaire** 2026-2027 (**une par enfant**)

☐ Quotient Familial CAF (attestation 06/26 ou 07/26) OU **dernier avis d'imposition des 2 parents :**

« **avis de situation déclarative à l'impôt 2026 sur les revenus 2025** » à télécharger sur :
votre [espace « Finances publiques »](#) sur impots.gouv.fr qui indique :

« **L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) est un justificatif de revenus** immédiatement accessible à la fin de votre déclaration en ligne et contient les mêmes informations que votre avis d'impôt ; voir l'onglet : « Mes documents ». Il vous permet de justifier de vos revenus sans attendre l'avis d'impôt qui est généralement adressé fin juillet/début août par courrier.

Sauf cas particuliers, votre **avis d'impôt sur les revenus** sera disponible dans votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr, selon votre situation, entre le 24 juillet et le 31 juillet 2026. »

Si vous ne souhaitez pas nous le transmettre, merci de l'indiquer

➤ **Sans réception de ces documents AVANT LE 29/07/26, le tarif le plus élevé sera appliqué pour le repas pour toute l'année scolaire 2026-2027**

☐ RIB (nouveaux inscrits ou si changement de RIB **uniquement**)

☐ **Coupon signé OBLIGATOIRE** pour chaque enfant, valant acceptation des règlements intérieurs cantine et garderie (annexe 2- partie du bas)

☐ **Coupon réponse : Consultation des familles – repas végétariens à la cantine scolaire**

A conserver :

☐ Règlements intérieurs cantine et garderie

☐ Annexe 1 : tarifs 2026-2027

☐ Annexe 2 : COUPON